

## COMMUNIQUÉ

### **Après l'A88 dans l'Orne et l'A63 dans les Landes, maintenant la RCEA en Allier et Saône-et-Loire : c'est la méthode à poursuivre, dès maintenant !**

Alors que la sécurisation et l'aménagement durable de la RN10 au sud de Bordeaux étaient attendus depuis plusieurs décennies, et que l'État ne parvenait à réaliser que quelques tronçons au format autoroutier (A63), **le Gouvernement a finalement décidé de concéder, il y a quelques semaines, la totalité de l'axe.** Ce faisant, il garantit une réalisation rapide et globale des travaux d'aménagement et de sécurité par le futur concessionnaire, sans incidence sur les budgets publics, mais avec le paiement d'une soulte qui abondera l'AFITF.

Le Gouvernement annonce **la même méthode gagnant/gagnant** ces derniers jours sur un autre « serpent de mer », la RCEA, pour son tronçon situé en Allier et en Saône-et-Loire (180 kms). Au total, beaucoup plus de travaux vont être réalisés sur cet axe stratégique d'aménagement du territoire dans les toutes prochaines années (8 ans pour leur achèvement) que dans la dernière décennie. Rappelons qu'il aurait fallu 30 ans pour achever les travaux au rythme actuel en maîtrise d'ouvrage publique !

L'association TDIE approuve cette double initiative, qui se révèle **efficace tant pour l'aménagement des territoires que pour la sécurité des usagers.** Mais elle ne la considère que comme un précédent heureux qui, sans être généralisé, doit être conjugué sur d'autres axes routiers stratégiques de notre territoire, en fait partout où l'Etat est à la peine pour faire face à ses responsabilités patrimoniales en matière d'entretien, d'aménagement et de sécurité. A ce titre, elle regrette que la totalité de la RCEA n'ait pas fait l'objet d'une mise en concession unique, après des études qui auraient dû porter sur l'ensemble de l'axe (liaison entre l'A71 et l'A20 par la RN 145, puis entre l'A20 et l'A10 par la RN 141, en particulier).

Ainsi TDIE est-elle favorable à la mise en concession d'axes autoroutiers gratuits lorsque l'État est défaillant et que la sécurité ou le maintien patrimonial sont en cause : A 25, A 20...

TDIE appelle également de ses vœux le recours à la concession ou à une autre forme de partenariat public-privé pour **la réalisation d'infrastructures stratégiques hors de portée financière de l'État** : aménagement de la Francilienne à l'est (3<sup>ème</sup> voie) et bouclage à l'ouest, réaménagement complet de l'axe A30/A31 en Lorraine...

Olivier DELEU  
Délégué général